



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 juin 2021

Le conseil municipal de la commune de MAZAN, s'est réuni à 18 heures en séance publique à La Boiserie, sous la présidence de Louis BONNET, son maire.

Vingt-neuf (29) conseillers municipaux ont été légalement convoqués. Vingt-neuf (29) étaient présents ou représentés.

- Dans le cadre des dispositions relatives à la transformation de la fonction publique, du fait de l'abrogation des régimes dérogatoires aux 35 heures et du retour obligatoire aux 1607 heures, l'assemblée a fixé la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux.
- Elle a apporté des modifications au tableau des effectifs.
- Elle a autorisé M. le Maire à signer une convention de partenariat de formation interne avec le CNFPT ainsi qu'une convention avec le département de Vaucluse pour l'utilisation des installations sportives communales par le collège André Malraux.
- Elle a programmé différents spectacles et fixé le prix des places.
- Elle a donné un avis favorable à la demande de remise gracieuse de la DRFiP suite à la mise en débet d'un comptable public.

M. le Maire a ensuite rendu compte des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la séance précédente du conseil municipal. Puis il a répondu à des questions diverses.